

undefined - lundi 4 décembre 2023

RÉGION

COMBE DE SAVOIE | RÉGION D'ALBERTVILLE

Gestion des digues, le cadeau empoisonné aux collectivités ?

Laurence Veuillen



Avec le transfert de la gestion des digues de l'État aux collectivités territoriales, le syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (Sisarc) hériterait de 85 km de digues domaniales de l'Isère et de l'Arc. Photo Le DL /Thierry Guillot

Le 28 janvier 2024, l'État transférera la gestion de digues, dont il est actuellement propriétaire, à des collectivités. Quatre sont concernées en Savoie. C'est le syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (Sisarc) qui sera le plus impacté avec 85 km de digues à entretenir.

L'État s'apprêterait-il à faire un cadeau empoisonné aux collectivités exerçant la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) ? C'est en tout cas ce que dénoncent plusieurs d'entre elles, soutenues notamment par le Département et l'agglomération Arlysère.

Dans les faits, en application de la loi, l'État transférera, le 28 janvier 2024, la gestion de digues, dont il est actuellement propriétaire, à des collectivités. Quatre sont concernées en Savoie : le syndicat du Haut-Rhône pour 4 km sur le Rhône, l'assemblée de pays Tarentaise Vanoise pour 4,6 km et le syndicat du pays de Maurienne pour 16 km. Le grand "gagnant", c'est le syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (Sisarc), qui hérite de 85 km de digues domaniales de l'Isère et de l'Arc. Au niveau national, le Sisarc se classe deuxième, juste derrière la vallée de la Loire, territoire le plus impacté financièrement par ce transfert.

Un classement dont se serait bien passé le Sisarc qui, pour l'heure, se pose la question de savoir s'il va signer ce transfert, sans plus de réponse et d'assurance de l'État. « En Combe de Savoie, l'enjeu c'est 100 millions d'euros de travaux », assène François Rieu, le président du Sisarc depuis 2020. « Un chantier sur une digue se monte à 1,5 million d'euros le kilomètre. Il

faudrait que l'État s'engage, sur une quinzaine d'années, à financer cinq à six millions d'euros de travaux par an. »

Son premier argument contre ce transfert, c'est l'importance des travaux à réaliser sur les digues et leur financement. Même si d'importants investissements ont été faits par l'État au fil des ans, principalement sur la dizaine de kilomètres situés à proximité des zones habitées et économiques, il reste beaucoup à faire et notamment entretenir les 80 km. « Or, l'État prévoit d'apporter 80 % d'aides pendant deux ans, puis très vite on tombera à 40 %. » Pour François Rieu, la charge serait beaucoup trop lourde à porter pour le syndicat qui doit aussi entretenir les affluents, les torrents de montagne et faire face à la gestion des zones humides et des risques naturels, dans un contexte où les événements climatiques sont de plus en plus brutaux...

D'autant que l'enjeu dépasse largement l'intérêt des collectivités et des populations locales. « Nous, petite vallée, on n'a pas beaucoup d'habitants et nos moyens sont donc limités. Il faut être conscient que ce territoire dessert d'autres vallées, sans oublier l'Italie. » Et le président du Sisarc de désigner la ligne SNCF, mais aussi les routes, dont l'autoroute A430, qui permettent de rejoindre les stations de ski et participent ainsi à la richesse économique du département et du pays.

La dernière crue de l'Isère, dans la nuit du 14 au 15 novembre, lui apporte deux arguments supplémentaires. D'abord, elle a prouvé l'utilité de digues bien entretenues : « En 2015, la station d'épuration de Gilly-sur-Isère avait été inondée lors d'une crue avec un débit de $600 \text{ m}^3/\text{s}$; cette fois-ci, le débit atteignait $850 \text{ m}^3/\text{s}$ et elle ne l'a pas été. » Deuxième argument : durant cette crue, il a été décidé de fermer toute la nuit les deux voies principales d'accès à la Tarentaise et au-delà : l'autoroute, par précaution « car elle est potentiellement inondable », mais aussi la RD1090, envahie par de la boue à certains endroits. « Ce n'est pas à nous de payer pour un enjeu international », insiste François Rieu qui ne voit pas comment le Sisarc pourrait financer les futurs travaux, à moins d'en faire peser le poids sur les contribuables. « L'État doit prendre en compte les caractéristiques des vallées alpines... Il nous faut faire comprendre au niveau national que la loi dit des choses qu'on ne peut pas accepter de manière uniforme à l'échelle du pays », exige-t-il.

Et François Rieu de craindre un deuxième cadeau empoisonné dans la foulée du premier... « Chaque transfert d'une compétence de l'État aux collectivités, a été suivi dans la foulée, de nouvelles normes à appliquer avec à la clé des investissements supplémentaires à réaliser. C'est un comportement récurrent, ça a déjà été le cas pour les routes, les tunnels... »



undefined - lundi 4 décembre 2023

RÉGION

MAURIENNE

16 millions de travaux, c'est « non » pour la Maurienne

Caroline Staffe



Seize millions d'euros sont nécessaires pour remettre en état les digues de l'Arc en Maurienne. Photo Le DL /C.S.

La Maurienne dispose de 16 km de digues domaniales le long de l'Arc, construites au temps du royaume de Piémont-Sardaigne pour protéger la "route royale", aujourd'hui devenue la RD1006. Entre Val-d'Arc et La Chambre, une digue longue de 14 km a été érigée en linéaire, alors que sur le domaine des communes de Saint-Julien-Montdenis et Saint-Martin-de-la-Porte, ce sont deux kilomètres de digues, plutôt morcelées, qui ont été construites. Considéré comme "navigable et flottable", l'Arc était sûrement, par le passé, utilisé pour transporter du bois. Mais faute de documents, cette hypothèse reste floue. Pour le Syndicat du pays de Maurienne (SPM), même si le kilométrage de digues en Maurienne est bien plus faible que celui du Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe-de-Savoie (Sisarc), le transfert des digues, prévu ce 28 janvier 2024, reste un véritable problème. « Pour financer la remise en état des digues, l'État nous dit que l'on peut augmenter la taxe Gemapi. Or, il a eu dix ans pour intervenir », remarque Yves Durbet, président du SPM, « depuis la loi Maptam de 2014. Il est hors de question que la taxe Gemapi soit augmentée, car le contribuable mauriennais n'est pas là pour remédier aux manques de l'État. Nous lui demandons donc de prendre en charge à 100 % les 16 millions de travaux, puisqu'un kilomètre de digue représenterait un million d'euros d'investissement, et de nous laisser dix ans pour les réaliser ».



undefined - lundi 4 décembre 2023

RÉGION

ALBERTVILLE

« Les digues d'aujourd'hui sont celles de l'époque »

L.V.

Les digues de l'Isère en Combe de Savoie datent de l'époque sarde. La première pierre à Albertville a été posée à la Pierre du Roy en 1824. Les travaux se sont poursuivis jusqu'en 1853. « Les digues que l'on voit aujourd'hui sont celles de l'époque », souligne François Rieu...

• Des plans de prévention élaborés à la fin des années 1990

C'est à la fin des années 1990, que l'on a commencé à parler de plan de prévention des risques naturels d'inondation, d'études de l'état des digues. En 2007, le Département de la Savoie a poussé à la création du Sisarc avec les collectivités. Les travaux d'entretien ont alors commencé par le déboisement des digues : 35 à 40 000 arbres ont été coupés en 15 ans. Dans le lit, les chantiers portés par l'État, l'Agence de l'eau et EDF, ont consisté à ôter les atterrissements (dépôts de sédiments fins ou grossiers).

• Deux programmes d'un coût total de 39 millions d'euros

Deux gros programmes d'actions de prévention des inondations (Papi) se sont enchaînés : le premier de 2005 à 2013 pour près de 7 millions d'euros, et le deuxième de 2014 à 2022 pour 32 millions d'euros.

Au fil des ans, des investissements, portés par l'État et ses partenaires, ont notamment permis de recréer des sabots sous les digues, là où elles s'étaient déchaussées.

• Des travaux dans des zones à fort enjeu

Les gros travaux se sont concentrés dans les zones à fort enjeu en termes de population et d'économie, dans les secteurs de Grignon, Gilly-sur-Isère, Montaille, Arbin, Alpespace (Porte-de-Savoie).

Des chantiers sont en cours à Saint-Pierre-d'Albigny, Coise et Tournon.

undefined - lundi 4 décembre 2023

RÉGION

Les élus savoyards se mobilisent

La position du Sisarc est soutenue par le Département de la Savoie. Lors du dernier conseil départemental, Hervé Gaymard, son président (LR), a jugé que « les négociations sur les financements à venir évoluent de manière tout à fait inacceptable, rendant l'équation financière impossible pour le Sisarc ».

De son côté, la sénatrice (LR) Martine Berthet a interrogé le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, pointant du doigt cet « héritage d'une charge insoutenable » et le flou qui plane autour.

Dominique Faure, ministre déléguée auprès du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, a confirmé que « l'État s'est engagé à apporter son soutien, bonifié par le fonds Barnier, à hauteur de 80 %, pour les travaux engagés avant le 1^{er} janvier 2028. Ce pourcentage est le maximum permis par la réglementation ». Et de préciser que « le préfet a été mandaté pour apporter d'éventuels compléments et ainsi réduire le reste à charge ». Martine Berthet a répliqué qu'il « serait temps d'en informer les élus ».

Le député savoyard (LR) Vincent Rolland est également intervenu sur cette question à l'Assemblée nationale.

De son côté, le Sisarc a été écrit à Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires de France.